

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Conférence TER : un rapport qui n'engage que ses auteurs

Après plus de six mois de mobilisation et des millions de travailleuses et de travailleurs dans la rue contre la réforme des retraites, la CGT a participé à la conférence Travail Emploi Retraites avec des objectifs clairs :

- Débattre du financement de l'abrogation de la réforme des retraites,
- Faire le bilan des ordonnances Travail et identifier les moyens de prévenir les accidents, les morts au travail, les maladies professionnelles et la pénibilité,
- Identifier les moyens d'augmenter les salaires, réaliser l'égalité professionnelle F/H et lutter contre le chômage des jeunes et des seniors, autant de leviers de financements de nos retraites.

La bonne idée de la conférence consistait à commencer par décaler l'application de la réforme des retraites puis aborder tous les aspects des carrières, au travail puis à la retraite, ce qui avait fait fuir le Medef.

44 séances de travail...pour rien ?

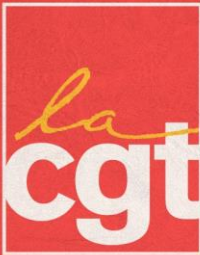
La CGT a découvert ce mercredi 16 septembre le rapport de la conférence Travail Emploi Retraite. Alors que la conférence TER était supposée faire un état des lieux des convergences et divergences entre organisations syndicales et patronales, alors que les "garants" étaient mandatés par le Premier ministre pour "veiller à l'esprit de coconstruction avec les partenaires sociaux", le rapport comporte des préconisations des garants qui n'ont jamais été négociées, validées, voire même parfois jamais mises en discussion au cours des 44 séances de travail.

La réforme des retraites du MEDEF

Les garants reconnaissent qu'une réforme des retraites systémique à points et que la suppression d'un âge de départ est inenvisageable. Cependant, ils préconisent une nouvelle réforme des retraites en prétendant qu'il y aurait des « voies de passage » autour de trois axes :

1. L'introduction d'un âge d'équilibre, avec une forte pénalisation financière pour les travailleurs et travailleuses qui partiraient avant cet âge. Un moyen hypocrite de reporter l'âge de départ en retraite sans réforme...
2. Une règle d'or pour bloquer les ressources de notre système de retraite et reporter automatiquement l'âge d'équilibre en même temps que les gains d'espérance de vie,
3. Grâce à la bataille de la CGT, les garants ont été obligés de reconnaître les nombreux écueils de la capitalisation. Cependant, ils valorisent les arguments de la CPME en faveur d'un étage de capitalisation obligatoire pour faire de nos retraites un nouveau marché financier.

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Il y a ici un problème démocratique majeur : l'âge d'équilibre et la règle d'or n'ont pas été débattus lors de la conférence TER. Ils apparaissent dans le rapport par la seule volonté de ses auteurs. Quant à la capitalisation, elle n'a été demandée que par une seule organisation parmi les participant·es. Comment un rapport censé restituer les débats peut-il faire passer pour des conclusions collectives des propositions qui n'ont pas été discutées collectivement ? La ficelle est d'autant plus grosse que le MEDEF, lui, a boycotté la conférence, mais visiblement, ils ont quitté la table sans quitter le rapport.

Des départs anticipés en trompe l'œil

Le rapport reprend certaines revendications de la CGT pour permettre des départs anticipés pour pénibilité. Cependant, cette avancée est neutralisée par la menace de suppression du dispositif "carrières longues" qui permet chaque année à un·e salarié·e sur 6 de partir plus tôt à la retraite. Pourtant, seule une organisation patronale a porté ce point

Des manques majeurs

De nombreuses propositions, pourtant portées par une large majorité d'organisations, ne figurent pas dans le rapport et notamment l'abrogation de la réforme des retraites dont la possibilité n'est même pas envisagée, la conditionnalité des aides publiques, le rétablissement des CHSCT, l'augmentation des salaires, la lutte contre l'autoentrepreneuriat imposé et abusif... Les questions d'égalité femmes hommes sont minorées, ne mentionnant que l'écart de 4% sur un même poste et ne prenant pas en compte la différence de 22% relevée par l'INSEE.

La CGT se dissocie totalement de ce rapport qui ne reflète ni les débats ni l'équilibre des positions de la conférence TER. Jamais dans l'histoire sociale, il n'y a eu de consensus entre les organisations patronales et syndicales sur la question des retraites. L'objectif de cette conférence était d'éclairer et d'objectiver les désaccords pour permettre qu'ils soient tranchés de façon démocratique. La CGT réitère donc sa proposition d'un référendum sur l'abrogation de la réforme des retraites. Une large majorité de salarié·es demandent toujours son abrogation et exigent même la retraite à 60 ans. Cette volonté doit être entendue !

Montreuil, le 17 septembre 2026